

Conditions Générales de Vente



CONDITIONS DE PAIEMENT

- Versement d'arrhes à l'inscription pour un montant de 375€ /semaine/enfant
- Solde demandé 1 mois avant le début du séjour
- Moyens de paiement : carte bancaire (par téléphone), virement, chèque, chèques vacances
Les chèques doivent être établis à l'ordre du « Club Hippique de la Forêt de Moulière »

CONDITIONS GENERALES D'ANNULATION

Frais d'annulation avant le départ, calculés sur le coût total du séjour			
>30 jours	Entre 21 -30 jours	Entre 8-20 jours	<7 jours ou en cours de séjour
30%	50%	75%	100%

ASSURANCE ANNULATION (facultative)



Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation avec notre partenaire « Mondial Assistance » (à partir de 25€). Le montant est calculé en fonction de l'âge de l'enfant, la durée du séjour et le mode de transport retenu.

Il vous faut procéder à un enregistrement en ligne ; pour cela, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet, rubrique « Infos pratiques », où vous trouverez le lien web de notre partenaire.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT (inclus dans le montant du stage)

Tous les enfants bénéficient d'une assurance RC et Individuelle Accident contractée directement par le Club Hippique. Se reporter au tableau ci-dessous pour le détail des conditions garanties.

**GENERALI Cabinet Pezant –
25 Quai de la Londe BP3032
14017 CAEN Cedex 2**

Responsabilité civile vis-à-vis des tiers			
Dommages corporels	10 000 000 €	Défense recours	
Dommages matériels	5 000 000 €	A concurrence de	35 000 €
Frais sur les dommages matériels	150 €		
Assurance individuelle – Garanties de base			
Remboursement des dents *		Décès	
Maximum par dent	180 €	Moins de 18 ans	10 500 €
Maximum par accident	520 €	18 ans et plus	21 000 €
Forfait journalier hospitalier *	Garanti	Invalidité permanente totale (1)	
Remboursement des bris de lunettes *		a) De 6% à 32%	22 000 €
A concurrence de	90 €	b) De 33% à 65%	44 000 €
Frais de rapatriement	900 €	c) De 66% à 100%	66 000 €
Frais de recherche (pour le cavalier)		Franchise relative sur le taux d'invalidité (2)	5%
A concurrence de	1 800 €	Frais médicaux, pharmaceutiques,	
Aide pédagogique à concurrence de	1 800 €	chirurgicaux et d'hospitalisation *	5 200 €
Franchise	30 jours	Frais de transport de blessés * – maximum	520

*Après intervention des régimes obligatoire et complémentaire. (1) Invalidité Partielle (taux d'IPP multiplié par le capital de référence – ex si invalidité 20% = 22000€ x 20% soit 4400€). (2) Franchise Relative d'Invalidité est inférieur ou égal à 5%, nous n'intervenons pas. Si votre invalidité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne sera alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est pas couvert par un organisme social de base et/ou une mutuelle complémentaire, l'indemnité due au titre de la présente assurance est décomptée comme si celui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Sociale.

FRAIS MEDICAUX

Les familles s'engagent à effectuer le remboursement des sommes engagées par le Club Hippique au titre de frais médicaux pour les enfants dont l'état de santé a nécessité des soins pendant le séjour.

OBJETS DE VALEUR

D'une manière générale, le Club Hippique déconseille vivement d'apporter des objets de valeur sur le centre ou de les laisser dans les chambres. Le Club Hippique se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est donc recommandé de confier ces objets à l'accueil qui les restituera lors du départ.